

services de sécurité n'était pas au courant de ces interceptions, alors que son subordonné immédiat l'était. Qu'est-ce qu'on n'attribuera pas au hasard? A mon avis, même le hasard n'a pas assez bon dos pour se charger de tous les si, les peut-être et les car du solliciteur général et des porte-parole du gouvernement, y compris le ministre des Postes.

● (1807)

Un dernier mot au sujet du ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) qui a été impliqué dans toute cette affaire et qui, vous vous en souviendrez, monsieur l'Orateur, a promis de rendre les services de sécurité comptables au gouvernement. Il a nommé M. Starnes, qui sert maintenant de bouc émissaire pour l'échec du gouvernement en matière de sécurité. M. Starnes a déclaré vendredi qu'il aurait été fort surpris s'il avait négligé d'avertir l'actuel ministre des Approvisionnements et Services du cambriolage de l'APLQ. Eh bien, monsieur l'Orateur, nous n'en aurions pas été autrement surpris, compte tenu de toutes les circonstances qui ont entouré cette affaire et de la façon dont le gouvernement s'en est occupé.

[Français]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur le président, j'étais un peu inquiet lorsque je me suis senti visé par le député. Il avait sept minutes pour parler d'un sujet. Évidemment, il a essayé de toucher à tout et, en ce faisant, il n'a absolument rien touché.

S'il consulte le hansard il constatera que les déclarations qu'il a faites sont complètement inexactes. Monsieur le président, je n'ai jamais donné l'assurance à la Chambre qu'il n'y avait pas eu d'implications. J'ai indiqué que j'avais mené une enquête préliminaire au sein de mon ministère et que de ce fait, je m'étais assuré que, jusqu'à aujourd'hui, il n'y avait pas eu, à la connaissance des fonctionnaires de mon ministère, de collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada.

[Traduction]

J'aimerais faire savoir au député que ces renseignements en particulier ont été corroborés par les informations fournies par le solliciteur général (M. Fox). J'ai dit à son collègue, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), que s'il possédait une preuve, quelle qu'elle soit, de collusion ou de coopération entre les autorités des Postes et des membres de la GRC, je serais heureux d'en prendre connaissance. J'ai aussi dit et, en fait, je me suis engagé envers le député et la Chambre à poursuivre mon enquête, et c'est ce que je fais actuellement. Aux termes de l'article 43 de la loi sur les Postes, c'est à moi qu'il incombe de m'assurer que les employés des postes n'ont pas commis d'actes illégaux. C'est ce que j'ai fait, et c'est ce que je continue à faire. Il est de mon devoir de vérifier tous les faits et de prendre toutes les mesures qui s'offrent à moi aux termes de la loi sur les Postes.

Le député sait aussi que l'article 48(3) me permet de faire mener une enquête. Je n'ai pas encore ordonné une telle enquête parce que j'en suis encore à l'étape préliminaire de ma propre enquête. Une fois que j'aurai vérifié les faits dont j'ai connaissance, je déciderai alors si une telle enquête s'impose.

Le député a également fait un autre commentaire en ce qui a trait au compte rendu présenté à la Chambre par le solliciteur général. Si, au cours de la période des questions aujourd'hui, il avait accordé un peu d'attention à la réponse du solliciteur général, il saurait qu'il n'est nullement tenu de

Ajournement

rendre compte d'une opération d'interception, sauf dans les cas prévus dans les modifications à la loi sur les secrets officiels en matière de communications. Le solliciteur général a dit qu'il avait obtenu l'avis d'un juriste du ministère de la Justice et que, d'après celui-ci, les interceptions de courrier ne seraient pas comprises. Les choses en sont là.

Le solliciteur général a également dit que même si la GRC l'avait informé des interceptions de courrier, il ne savait pas si des employés des postes étaient mêlés à cette affaire. Avant que je sois convaincu . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais les trois minutes allouées au ministre sont passées depuis longtemps.

● (1812)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES MESURES D'ASSISTANCE AUX EMPLOYÉS SUBISSANT LE CONTRECOUP DES FLUCTUATIONS DU DOLLAR CANADIEN

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je veux parler des milliers de Canadiens qui servent leur pays à l'étranger au nom du gouvernement du Canada et de ses divers ministères, ou au nom des Forces armées. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je ferai remarquer, si vous le permettez, que l'heure des couche-tard restera toujours l'heure des couche-tard, et que de l'avoir avancée de quelques heures n'a rien changé au nombre de députés qui se bousculent comme ils le faisaient à 10 heures du soir pour venir voir ce qui se passe; la bousculade est la même aujourd'hui.

Si j'ai voulu intervenir maintenant et non plus tard, c'est parce que les caprices de l'inflation et les fluctuations continues du dollar canadien se sont répercutés sur l'existence de ceux qui sont en poste à l'étranger. C'est pourquoi, le mercredi 9 novembre 1977, comme en témoigne la page 742 du hansard, j'ai demandé au secrétaire des Affaires extérieures (M. Jamieson) quelles mesures le gouvernement prenait pour aider les Canadiens en poste à l'étranger qui subissent le contre-coup des fluctuations de la valeur du dollar canadien. Je pense que le secrétaire parlementaire a préparé une réponse. Je n'emploierai pas les sept minutes dont je dispose pour insister sur cette question et j'espère qu'il aura ainsi tout le temps voulu pour exposer notre politique.

A part le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aurais pu poser cette question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) parce que son ministère détache certains de ses fonctionnaires à l'étranger. En fait, j'aurais pu poser cette question à divers autres ministres. J'aurais pu m'adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), mais je craignais qu'il ne nous réponde la même chose qu'à une réunion d'intellectuels, à Toronto, il y a quelque temps. Il a déclaré que pour le moment il n'avait pas de «pancréas» pour résoudre les problèmes. En l'entendant, tant de gens se sont tordus de rire qu'il aurait été inutile, je suppose, de lui poser une question semblable à la Chambre.

En tout cas, j'aurais pu me tourner vers le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures car ils ont encore quelques sentiments humains. Chaque fois que le dollar dégringole, le ministre de l'Industrie et du Commerce croit que c'est une des meilleures choses qui puissent arriver au Canada. Quand ce sera la catastrophe, je suppose qu'il écrira quelque chose qui fera se retourner dans